

Fiche de prévention

OUVRIER AGRICOLE



cist
CENTRE NATIONAL DU TRAVAIL

Ensemble, réduisons les risques professionnels

Quels risques/quelles conséquences ?

- Risque lié aux gestes répétitifs et aux manutentions :
Troubles Musculo Squelettiques (TMS) :
dos, épaules, coudes, poignets, mains
- Risque d'accident, de plaie (outil coupant)
de piqûre (végétaux, scolopendre)
- Risque de chute de plain-pied (terrain glissant),
de chute de hauteur (échelle)
- Risque lié à la position debout prolongée :
troubles circulatoires veineux
- Risque lié aux intempéries (chaleur, pluie, humidité) :
déshydratation, mycose
- Risque lié aux produits chimiques :
irritation, intoxication, cancer
- Risque lié aux agents biologiques :
maladies transmises par les rats (leptospirose),
par les moustiques (Dengue, Chikungunya, Zika)



Quelle prévention (1) ?

- Port des équipements de protection individuelles : gants, tenue de travail, bottes, casquette
- Entretien régulier des outils de travail
- Favoriser l'utilisation de coupe feuille télescopique en aluminium
- Favoriser l'utilisation d'épaulette pour le transport des régimes de bananes
- Veiller au port d'une combinaison complète étanche et d'un masque à cartouche lors de l'épandage de produits phytosanitaires
- Nettoyer régulièrement le hangar
- Favoriser une bonne hygiène de vie (vie sociale, limiter tabac et alcool, activité physique de loisir, 3 repas/24 h, sommeil calme)



Numéro unique

0590 418 260
www.cist-gpe.com

ZAC de Moudong Sud
Rue Claude Emmanuel Blandin 97122 Baie-Mahault



Quelle prévention (2) ?

- Favoriser la polyvalence des tâches de travail
- Assurer une formation à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) et une sensibilisation au risque leptospirose
- Privilégier l'utilisation de remorques pendulaires
- Privilégier l'utilisation d'un système de traitement des bananes à lame d'eau à très bas volume
- Procéder à une dératisation régulière



La prévention en santé au travail

La prévention concerne l'ensemble des mesures pour prévenir un risque, c'est-à-dire pour l'empêcher totalement de survenir, ou, à défaut, pour éviter ses conséquences ou en réduire les effets ou la fréquence.

La prévention des risques professionnels regroupe les actions collectives ou individuelles qui évitent l'apparition d'un danger lié au travail effectué ou à son environnement, ou en diminuent les impacts.



PRÉVENTION PRIMAIRE

Prévenir

C'est éliminer ou réduire les risques avant l'apparition de possibles conséquences néfastes sur la santé.



PRÉVENTION SECONDAIRE

Limiter et corriger

C'est limiter la gravité d'un mal qu'on ne peut empêcher d'apparaître et/ou en limiter les conséquences.



PRÉVENTION TERTIAIRE

Réparer

C'est traiter les dommages et réparer les individus.

Règlementation

- Recommandation R031, R312
- Code du travail : L.230-2, R.230-1
- Norme AFNOR FD S 74-600
- Articles INRS : ED 870, ED 6275ques



Numéro unique

0590 418 260

www.cist-gpe.com

ZAC de Moudong Sud
Rue Claude Emmanuel Blandin
97122 Baie-Mahault